

326.527

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

CABINET DU MINISTRE.

21 P 222967

DE L'ÉTAT CIVIL, DES SUCCESSIONS  
ET DES SÉPULTURES MILITAIRES.

*Vouu*  
*Décès*  
*Dispar*

SACIEN

DOSSIER DE DÉCÈS.

NOM JENNE

PRÉNOMS Albert Charles

DATE

PROFSSION armée allemande

RECRUTEMENT

MATRICULE { au corps  
                  { au recrutement

LE 14 juillet 1923 classe

Ostheim, Haut-Rhin

*devenu le 19 décembre 1944*  
*à KASSA, UNGVARD*  
*condamné à mort (frontier Slovaque Hongroise)*  
*fusillé par les allemands.*

DATE DE MORT

ADRESSE DE LA FAMILLE (père) Jenne Albers  
à Colmar, H.-Rhin

REMARQUES arrêté de non-rendre

Mort pour la France  
28 janvier 1957  
*S. J. H.*



326.827

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

CABINET DU MINISTRE.

21 P 222967

DE L'ÉTAT CIVIL, DES SUCCESSIONS  
ET DES SÉPULTURES MILITAIRES.

SACIEN

DOSSIER DE DÉCÈS. *Décès Dispar*

NOM JENNE

PRÉNOMS Albert Charles

DATE

CORPS armée allemande

RECRUTEMENT

MATRICULE { au corps   
au recrutement

LE 14 juillet 1923 classe

Ostheim. Haut-Rhin.

*decédé le 31 Décembre 1944  
KASSA UNGVARD  
condamné à mort (frontier Moravie Hongroise)  
fusillé par les allemands.*

INFORMÉ LE

ADRESSE DE LA FAMILLE (père) Jenne Allers  
8 rue Clémentine Douane  
à Colmar. H.-Rhin

FORMULE DE NON-RENTRE

Mort pour la France

28 janvier 1957

*S. J. Mar*

JR

MINISTÈRE  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

X.195

Paris, le 28 NOV. 1960

DIRECTION DES STATUTS  
ET DES SERVICES MÉDICAUX  
Sous-Direction des Statuts  
de Combattants  
et de Victimes de Guerre

Le Directeur des Statuts et  
des Services Médicaux

1<sup>er</sup> Bureau - Etat-Civil  
et Recherches  
139, rue de Bercy,  
PARIS XII<sup>e</sup>

à Monsieur le Directeur Interdépartemental  
des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

à ~~METZ (Moselle)~~  
Strasbourg (Bas-Rhin)

Section des Alsaciens-  
Lorrains

N° 396094 AL.  
1<sup>er</sup> Bureau - Statuts

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par ce même courrier,  
Monsieur le Maire de COLMAR (Haut-Rhin)  
est prié d'inscrire la mention "MORT POUR LA FRANCE" dans l'acte de décès de  
Monsieur

JENNE Albert, Charles  
né le 14 juillet 1923 à OSTHEIM (Haut-Rhin)  
décédé le 31 Décembre 1944  
à KASSA UNGVARD (frontière Slovaque-hongroise)  
dans les conditions fixées par l'article L.488 du Code des Pensions Militai-  
res d'Invalidité et Victimes de la Guerre.

Pour le Directeur des Statuts  
et des Services Médicaux,  
Le Chef du 1<sup>er</sup> Bureau  
de l'Etat-Civil et Recherches,

CL. 118 - BRESSAUS



MINISTÈRE  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE

Direction des Statuts et des  
Services Médicaux

Sous-Direction des Statuts de  
Combattants et de Victimes de  
Guerre

1er Bureau-Etat-Civil et  
Recherches  
139, rue de Bercy, Paris 12°

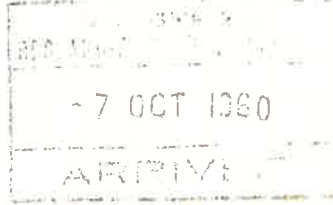
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

X. 181

MINISTÈRE  
DES ANCIENS COMBATTANTS

10 OCT. 1960

Sous-Direction des Statuts  
de Combattants et de Victimes de Guerre  
139, Rue de Bercy, PARIS 12°



**Le Procureur de la République**

~~Le Président du Tribunal de~~ Grande Instance de COLMAR  
fait connaître au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre  
Direction des Statuts et des Services Médicaux à Paris, que par jugement  
en date du 20 Septembre 1960

le Tribunal de Grande Instance , a déclaré constant le décès  
de: **COLMAK**

Nom: J E N N E

Prénoms: Albert Charles

Grade: Incorporé de force dans l'armée allemande

Régiment: " " " " "

dernier domicile légal: COLMAR 8, rue de l'ancienne Douane

Né le 14 Juillet 1923 à OSTHEIM

Décès survenu à KASSA, UNGVARD le 31 décembre 1944  
(frontière slovaque-hongroise)

La transcription de ce jugement a été effectuée sur les regis-  
tres de l'Etat-Civil à la Mairie de COLMAR

le 28 Septembre 1960

A **COLMAR** le 5 octobre 1960

~~Le Président du Tribunal~~

**Le Procureur de la République**

N° du Dossier 226.527 A. L.  
au Ministère des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre  
Section Alsaciens-Lorrains.

A faire parvenir après jugement et transcription du jugement au Ministère des An-  
ciens Combattants et Victimes de Guerre - 1er Bureau- Etat-Civil et Recherches.  
139, rue de Bercy, Paris 12°

## Jugement

Le Tribunal de Grande Instance de Colmar, chambre civile, statuant en chambre du conseil,  
Après avoir entendu le Président en son rapport, le Ministère public en ses conclusions et après  
avoir délibéré,

Vu la requête de M. le Procureur de la République en date du **23 août 1960**  
tendant à la déclaration judiciaire du décès de

**Albert Charles JENNE, demeurant en dernier lieu à Colmar,**

Vu les pièces jointes à l'appui,

Vu les articles 90 et 91 du code civil,

Attendu qu'il résulte des pièces produites que

**Albert Charles J E N N E , né le 14 juillet 1923 à Ostheim,  
Haut-Rhin, domicilié à Colmar, 8, Rue de l'Ancienne Douane,  
fils de Albert JENNE et de Sophie ARNOLD, son épouse,  
célibataire,**

a été incorporé de force dans l'armée l'allemande ~~en~~ en octobre 1942,

qu'il a cessé de donner de ses nouvelles depuis le mois  
de décembre 1944,

qu'il est présumé fusillé par les allemands, près de KASSA UNG-  
qu'il n'a plus reparu à son domicile, vard (frontière slovaque  
hongroise)

que M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a par acte N° 326.527 AL  
du **12 janvier 1948** déclaré la disparition et a émis le **16 août 1960**  
un avis favorable à la déclaration judiciaire du décès,

qu'il y a lieu d'admettre le décès et de le fixer au **31 décembre 1944,**  
sauf à modifier cette date si des précisions étaient fournies ultérieurement à cet égard,

### Par ces motifs,

Le Tribunal,

Déclare constant le décès de ~~ex,~~ survenu près de KASSA UNGVARD (frontière  
slovaque-hongroise)

**de Albert Charles J E N N E , né le 14 juillet 1923 à Ostheim,  
Haut-Rhin, domicilié à Colmar, 8, rue de l'Ancienne Douane, fils de  
Albert JENNE et de Sophie née ARNOLD, son épouse, célibataire,**

Fixe la date du décès au **31 décembre 1944.**

Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès.

Ordonne la transcription du dispositif du présent jugement sur les registres courants de l'Etat civil de la commune de **Colmar** avec mention sommaire à la suite de la table annuelle des registres de l'année du décès et, s'il y a lieu, à la suite de la table décennale.

Ordonne enfin que la mention du décès sera portée en marge de l'acte de naissance du défunt conformément aux prescriptions de l'ordonnance du 19 mars 1945.

Ainsi fait et prononcé à l'audience publique civile du Tribunal de Grande Instance de Colmar du **20 septembre 1960.** où siégeaient M.M. **GOETTLÉ, Président,**

**METZGER et Mme. WAGNER-FOURNIER, Juges, en présence de M. TRENZ, Procureur de la République, avec l'assistance de M. FRANTZ, greffier.**

signé: **GOETTLÉ - METZGER - WAGNER-FOURNIER - FRANTZ**

Pour expédition - copie conformes:  
Le Greffier du Tribunal de Grande Instance:



*[Handwritten signature]*

ETAT CIVIL  
11 OCT 1960  
ARRIVEE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE COLMAR  
(HAUT-RHIN)

Exempt de taxe

Copie d'acte de Décès

N° 830..... Année 1960.....

Jugement déclaratif de décès

Vu la Grosse à Nous remise, le vingt-sept septembre mil neuf cent soixante, Nous transcrivons ici le dispositif d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Colmar, le vingt-sept septembre mil neuf cent soixante, ainsi conçu: Par ces motifs Le Tribunal, déclare constant le décès survenu près de Kassa Ungvard, Frontière slovaque-hongroise, de Albert Charles JENNE, né le quatorze juillet mil neuf cent vingt-trois, à Oetheim, Haut-Rhin, domicilié à Colmar, 8, rue de l'Ancienne Douane, fils de Albert Jenne et de Sophie née Arnold, son épouse, célibataire.

Fixe la date du décès au trente et un décembre mil neuf cent quarante-quatre.

Dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de décès.

Transcrit le vingt-huit septembre mil neuf cent soixante, onze heures cinquante minutes, par Nous, Auguste Joho, Adjoint au Maire de Colmar, Officier de l'Etat civil par délégation.

-suit la signature au registre-

Pour copie conforme.

Colmar, le vingt-huit septembre -- mil neuf cent cinquante-soixante

L'Officier de l'Etat-Civil

par délégation:



*Jelex*

h.

6° Légion ter

Groupement du Haut-Rhin

Compagnie de COLMAR

Brigade de COLMAR

N° IO28 du 13 Juin 1960

PROCES VERBAL

Renseignements militaires

JENNE Albert

Audition au sujet de la disparition de son fils dans l'Armée allemande

lère expédition.

GENDARMERIE NATIONALE

Ce jourd'hui treize juin mil neuf cent soixante.

Nous, soussigné FREYTHÉ Marcel, Adjudant chef, Commandant la Brigade de Colmar (H.R.), rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

Le neuf juin mil neuf cent soixante, à neuf heures trente, au bureau de la brigade, agissant pour faire suite à une demande d'enquête N° 326527/AL en date du 18 Mai 1960, émanant du Ministre des Anciens Combattants à PARIS, relative à la disparition dans l'armée allemande du nommé JENNE, Albert, né le 14/7/1923 à Ostheim, à nous transmis à l'effet de procéder à l'audition du père de l'intéressé: JENNE Albert, demeurant à COLMAR, 8, rue de l'Ancienne Douane, nous recevons la déclaration suivante de :

JENNE Albert, 58 ans, encaisseur, demeurant à COLMAR 8, rue de l'Ancienne Douane, qui nous déclare :

"Mon fils Albert Charles, né le 14 Juillet 1923 à Ostheim (H.R.) a été incorporé dans l'armée allemande le 8.10.1942/ Il a d'abord été affecté au service du travail obligatoire à Dusseldorf où il est resté durant six mois puis il a été versé dans l'infanterie. Mon fils a été obligé de partir "et" contre sa volonté. Son adresse à ce moment était la suivante : Secteur Postal 31.157. Au printemps 1944, sans pouvoir préciser la date exacte, mon fils est venu en permission de convalescence pour une durée de deux mois. Alors qu'il combattait en Russie, il a eu les pieds gelés et c'est pour ce motif qu'il a bénéficié de sa convalescence. A la fin de sa convalescence, il est reparti pour rejoindre son corps, je ne me rappelle plus de la date ni du mois. Il n'est plus revenu à la maison depuis cette époque (année 1944). Les dernières lettres que j'ai reçues de lui sont datées des 6 septembre, 10, 15 septembre et 1er octobre 1944. Elles venaient du secteur postal 11.255. Depuis la dernière lettre, je suis resté sans nouvelles de lui. Cette lettre émanait de la ville de Budapest. Je ne lui connais aucun camarade de régiment ayant servi dans son unité. Dans une de ses lettres il m'a écrit qu'il s'est blessé volontairement avec arme à feu dans un bras afin d'être hospitalisé. Je présume donc que ce fait a été découvert par l'autorité allemande, et qu'il avait été fusillé par la suite. Il ne m'est pas possible de retrouver cette lettre pour justifier mes dires, j'ai dû l'égarer.

Lecture faite de la déclaration ci-dessus, il y

Vu et transmis par le Cdt de la Brigade à Monsieur le Ministre des Anciens Combattants Victimes de Guerre, 13 rue de Bercy 75 (12°) Paris 12° 1960 Illisible. A COLMAR LE 15 J



persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou  
à y retrancher.

DEUX EXPEDITIONS DESTINEES :

La première à Monsieur le Ministre des Anciens  
Combattants et Victimes de Guerre, 139, rue de Bercy  
PARIS (12°).

La 2<sup>ème</sup> aux archives.

Fait et clos à COLMAR LE 13 JUIN 1960.

signé : FREYTHÉ.

Copie certifiée conforme  
PARIS, le neuf août mil neuf cent soixante.

AD/FH.-

MINISTÈRE  
DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 6

Paris, le 18 MAI 1960

DIRECTION DES STATUTS  
ET DES SERVICES MÉDICAUX

Sous-Direction des Statuts  
des Combattants  
et Victimes de Guerre

1<sup>er</sup> Bureau - Etat-Civil  
et Recherches

139, rue de Berck, 139  
PARIS (12<sup>e</sup>)

NOTA. — Les réponses doivent, outre le  
numéro d'ordre, rappeler les indications du  
timbre ci-dessus.

N° 326.527.AL  
1<sup>er</sup> Bureau-Statuts

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET  
VICTIMES DE GUERRE

à

Monsieur le GENERAL  
Commandant la 6<sup>ème</sup> Région Militaire

METZ (Moselle)

Monsieur JENNE Albert, Charles, né le  
14 Juillet 1923 à OSTHEIM (Haut-Rhin) y demeurant  
a disparu alors qu'il était incorporé dans l'armée  
allemande.

Pour me permettre de faire régulariser son  
état civil par un jugement déclaratif de décès, j'ai  
l'honneur de vous prier de vouloir bien faire pro-  
céder à une enquête par la gendarmerie aux fins  
suivantes:

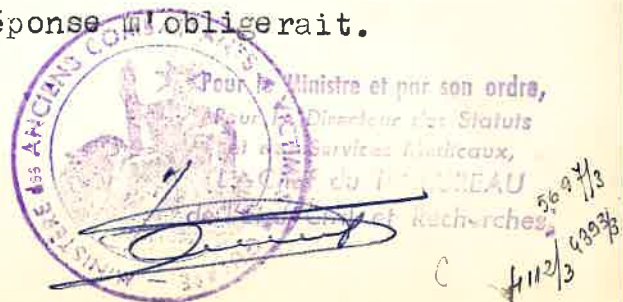
- recueillir tous renseignements en vue de  
connaître la date à laquelle Monsieur JENNE Albert,  
Charles a été incorporé dans l'armée allemande  
celle à laquelle il a reparu pour la dernière fois  
à son domicile ainsi que les dernières informations  
parvenues notamment la date de ses dernières nou-  
velles et le lieu d'où elles émanaient.

- rechercher s'il existe des camarades du  
disparu ayant servi dans son unité et les faire in-  
terroger pour obtenir si possible toutes précisions  
sur les circonstances de la disparition.

Le père est domicilié à COLMAR 8, rue de  
l'ancienne Douane.

Une prompte réponse m'obligerait.

COMMANDEMENT RÉGIONAL DE LA GENDARMERIE : METZ
25 MAI 1960
N° 69 98 / 3 ( 2 )
DESTINATION :



1897/3



SH. -

DEPARTEMENT HAUT RHIN

Commune COLMAR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES PERSONNES REINTEGrees DE PLEIN DROIT DANS  
LA QUALITE DE FRANCAIS EN EXECUTION DU TRAITE  
DE PAIX du 29 Juin 1919

N° 12 456

M. JENNE Albert

NE A COLMAR

LE II MAI 1902

le 1er Juin 1920

le Maire

signé illisible

Pour copie conforme  
Paris le neuf aout  
mil neuf cent soixante

FN.-

GOVERNEMENT MILITAIRE FRANCAIS  
DE BERLIN

Services d'Exploitation  
des Archives West

G.M /WAST 26/<sup>59.408</sup>~~XXXXX~~/ALS.

12.3.1957

S.P 50.368 le ~~4771933~~

Monsieur le Directeur du Contentieux  
Etat-Civil Militaire - 1er Bureau  
Section des Alsaciens Lorrains  
139, rue de Bercy  
PARIS (12<sup>ème</sup>)

RENSEIGNEMENTS d'ARCHIVES WAST

**REFERENCE** Votre lettre n°326.527 AL du 30.I.57

**NOM et Prénoms** JENNE Albert

**Lieu et date de naissance** 14.7.1923 à Ostheim (Haut-Rhin)

**dernier grade connu** Gefreiter

**plaque d'identité n°** 357 STKP I.E.B. 21

**dernière adresse connue** Père Albert JENNE  
Dernières COLMAR (Haut-Rhin).

**affectation successives connues**

Unité 4/ Panzerjaeger Abteilung 254 - S.P 36.931  
muté le 10.9.1944 à la 3/Gren. Rgt 454 - S.P 31.157  
affecté le 21.12.1944 à la Bewaehrungs Kp Pz. A.O.K. I

**observations :**

Aucun renseignement concernant sa disparition ou son  
décès n'a pu être recueilli.

1<sup>er</sup> Administrateur J.M ARNOLD

signé illisible.

Pour copie conforme  
Paris le ~~quatre-vingt~~ neuf aout  
mil neuf cent soixante



DECLARATION

A été convoqué le nommé WISS Marcel né le 30 Septembre 1922 à COLMAR y demeurant 47 rue Frédéric Hunsinger qui déclare au sujet du décès du nommé JENNE Albert :

En revenant de l'Hopital Militaire de KASSA (Slovaquie) j'ai appris que mon camarade colmarien Jenne Albert aurait été traduit pendant mon hospitalisation devant un Tribunal militaire allemand pour fait de mutilation.

Notre unité était stationnée à cette époque dans le secteur Kassa Ungvard (frontière slovaque hongroise) .

J'ai lu moi-même l'ordre du jour de notre unité division 2/54 régiment 4/54 par lequel la condamnation à mort du nommé JENNE Albert a été portée à notre connaissance.

J'ignore si le condamné a été fusillé d'autant plus que depuis son arrestation JENNE n'a plus été revu par aucun camarade de notre unité.

Je ne me rappelle pas la date exacte du jugement et ne puis indiquer la date ni le lieu où mon camarade JENNE aurait soi disant été fusillé.

J'ajoute qu'après avoir été rapatrié en 1945 j'ai appris que le père du nommé JENNE aurait encore reçu un signe de vie de son fils en décembre 1944.

L'ordre du jour régimentaire en question a paru en octobre Novembre de la même année.

Lu et approuvé

signé illisible.

Pour copie conforme  
Paris le neuf aout  
mil neuf cent soixante

## Déclaration

Loussigné Marcel Tiss, habitant 47  
rue Frédéric Thuringer à Colmar déclare  
par la présente avoir connu Monsieur  
Jenni Albert originaire de Colmar dans  
le Wehrmacht.

Incorpore moi-même dans la Wehr-  
macht j'ai eu l'occasion de connaître  
Monsieur Jenni à Süßeldorf en mai  
1944 alors que nous étions tous deux  
en convalescence. En juin tous les deux  
nous avons fait partie d'un corps expé-  
ditionnaire pour le Jaliczi, dont la desti-  
nation était Brachay. Par la suite  
nous avons été expédiés à Latusin,  
où nous avons fait un stage spécial  
dans Sturmgeschütz Begleitkompanie



La dernière a été dissoute fin Juillet 44  
au débacle de Brody. Les hommes ont  
rejoint leurs anciens corps d'armée plus ou  
moins disloqués déjà, c'est ce que j'ai  
vu de vue Jenné Albert dont la  
compagnie se battait aussi déjà en  
certain retrait, d'ailleurs quelques  
jours après il me fallait quitter la  
troupe pour cause de maladie.  
C'est n'est que début Octobre que j'ai  
rejoint les troupes au front, reculé de  
10 km à peu près. Comme les troupes  
étaient décimées plusieurs compagnies  
trop faibles en nombre on été formées  
des « Kampfgruppen ». C'est ainsi que j'ai  
été réuni à des anciens frères d'armes qui  
ont appris ce qui s'est passé en mon  
absence. Jenné Albert s'écrivit pour une  
assurance volontaire, ce qui est fourni

par la peine de mort, en temps  
de guerre. Par la suite j'ai eu  
l'honneur d'un Régiment de fusils qui  
m'a fait la « peine de mort » pour  
mon Albert et confirmait aussi les  
faits des anciens compagnons d'armes

Fait à Colmar le 25 Janvier 1947

VICE CENTRAL ETAT-CIVIL
11 MAR 1947 *
ARRIVÉE

SANS FRAIS  
SERVICE ADMINISTRATIF

Signé

M. J. J. J.



En pour certification matérielle de la signature  
ci-dessus de M<sup>r</sup>. Wiss. Marcel

Colmar, le 3 février 1947.

Le Maire

Wiss. Marcel



Direction de l'Etat-Civil  
et des Recherches  
37, rue de Bellechasse  
PARIS-7ème

Paris, le

12 JAN. 1948

ACTE DE DISPARITION

LE MINISTRE DES ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE GUERRE,

Vu l'article 88 du Code Civil (Ord. du 30 Octobre 1945)

Vu le dossier de l'intéressé désigné ci-après: 326.527

DECIDE:

la disparition de

JENNE

né le

14 Juillet 1923 à

Albert Charles  
Oscheim (H. Rhin)

dans les conditions indiquées ci-après:

*Incorpore dans l'ar-  
mée allemande l'intéressé n'a pas reparu  
à son domicile depuis le 8 Octobre 1942  
Dernières nouvelles Décembre 1944 présumé fusillé  
par les allemands.*

Par application de la loi du 22 Septembre 1942 validée et modi-  
fiées par l'Ordonnance d'Alger du 5 Avril 1944, la famille peut par  
simple lettre adressée au Procureur de la République du domicile du  
disparu, sans ministère d'avoué et sans frais, obtenir un jugement dé-  
claratif d'absence.

A l'expiration d'un délai de cinq ans partant du jour de la dis-  
parition, le jugement déclaratif d'absence peut être transformé en  
jugement déclaratif de décès par application de l'Ordonnance du 5  
Avril 1944 ci-dessus.

En outre, à tout moment, l'acte de disparition peut être trans-  
formé par le Service de l'Etat-Civil en acte de décès si les préci-  
sions nécessaires sont fournies.

Pour le Ministre des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre

Par délégation le Chef du Service de l'Etat-Civil,

P.O.

Signé: BONNET

REMARQUES IMPORTANTES: 1° Cet acte de disparition n'est pas un acte de décès,  
il ne doit pas être transcrit sur le registre des actes de décès de la Mairie.

2° La famille ne doit pas se dessaisir de cet acte.  
En cas de besoin pour faire valoir ses droits, elle établit ou fait établir  
une copie qu'elle fait certifier conforme par le Maire ou le Commissaire de  
Police.

MINISTÈRE DES PRISONNIERS, DÉPORTÉS ET RÉFUGIÉS.

VR

MAISON DU PRISONNIER ET DU DÉPORTÉ

VU PAR FICHER CENTRAL

COURRIER ARRIVÉ  
Date 11 Oct 1945  
N° 275394

ALSACIENS - LORRAINS  
Déportés

VU PAR FICHER SANITAIRE

Date 1. Oktober 45

QUESTIONNAIRE

NOM : Jenné Prénoms : Albert  
Date de Naissance : 14.7.23 Lieu : Ostheim  
Situation de Famille : fils Profession : électricien  
Adresse civile avant le départ : 8 p. de l'ancienne Douane  
Colmar

Incorporé dans la Wehrmacht le : 15 Oct. 42 Grade : Gef.  
Arrêtés et déportés politiques : / camp : /  
Déporté du Travail : / à : /  
Secteur Postal : 31157  
Dernière unité connue : 36931

Dernières nouvelles le : 20.11.44  
provenant de : l'hôpital en Slovaquie

Evadé - Disparu le : /  
Fait prisonnier le : / par : /

Matricule : /  
OBSERVATIONS : /

taille: 1,88  
yeux: bleus  
chev.: bruns

Nom et adresse des personnes intéressées :

Jenné Albert  
Inscrit au fichier central 8 p. de l'ancienne Douane  
Colmar